

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Enquêtes sur les forces de travail: introduire le salaire de l'emploi principal comme variable obligatoire (modif. règl. 577/98/CE) Modification Règlement (EC) No 577/98 1997/0202(CNS) Sujet 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex